

# Faut-il se méfier des compteurs « intelligents » ?

Les Parlements régionaux belges sont sur le point d'adopter un texte légal imposant l'installation systématique dans tous les ménages de ces compteurs dits « intelligents » reliés aux panneaux photovoltaïques. De quoi s'agit-il ? Est-ce une bonne idée ? L'avis d'une habitante qui a fait le test.



Salomé Roussel

Au « Forum des simplicités », à Ellezelles, j'ai rencontré Sophie Calonne. Elle faisait signer une pétition<sup>(1)</sup> contre les compteurs *Linky*, considérés comme dangereux, intrusifs, nocifs, chers et inutiles. « Il y a urgence à agir, dit-elle, car le texte les rendant obligatoire est sur le point d'être voté ! »

## Que sont ces compteurs et pourquoi faire signer cette pétition ?

J'habite à Flobecq. Il y a quelques années, il y a eu dans notre commune un projet pour des panneaux photovoltaïques gratuits. Un an plus tard, ORES (gestionnaire du réseau de distribution de gaz et électricité en Wallonie - NDLR) a choisi Flobecq comme commune test des compteurs intelligents. Officiellement, les deux faits ne sont pas liés. Il y a sans doute eu des accords entre la commune et ORES, mais je n'ai jamais eu d'éclaircissement là-dessus. Ces compteurs sont conçus pour collecter des données détaillées de votre consommation et les transmettre au fournisseur qui pourrait, dès lors, adapter les prix de la manière la plus juste. Mais ces transmissions se font sans fil, via des antennes relais. Elles génèrent des ondes électromagnétiques dont plusieurs spécialistes disent qu'elles sont dangereuses pour la santé. Plusieurs types de compteurs intelligents existent. Celui qu'on veut nous imposer est le modèle français *Linky*, qui utilise la technologie CPL (courant porteur en ligne). Il génère des rayonnements qui se propagent partout dans les habitations via les circuits électriques.

**En France, 400 mairies ont refusé catégoriquement l'installation de ces compteurs.**

## Ressentez-vous des effets négatifs depuis l'installation du compteur chez vous ?

Depuis qu'il est installé, je sens une fatigue accrue et j'ai parfois des maux de tête. Il y a d'autres symptômes qui peuvent affecter les personnes électro-sensibles. On estime que 5 à 10% de la population est électro-sensible et les enfants sont les premiers à être touchés. Les effets des ondes CPL n'ont pas encore été étudiés et on ne sait pas si elles sont nocives ou non. Nous sommes donc des cobayes ! En France, 400 mairies ont refusé catégoriquement l'installation de ces compteurs. Qu'on les utilise dans les sociétés et industries à travers des câbles blindés, c'est une chose, mais soumettre les ménages à ces ondes sans aucune protection est autre chose ! Nous sommes déjà soumis à tellement d'ondes qu'il est inutile d'en rajouter.

## Y a-t-il d'autres raisons de refuser ces compteurs dans les habitations privées ?

Outre cette question de santé, il y a le coût astronomique de ces installations puisqu'on parle de 600 millions d'euros pour la Wallonie uniquement ! Aux frais du contribuable ! À renouveler tous les quinze ans, alors qu'un compteur classique vit soixante ans. À côté de cela, ces compteurs sont vulnérables aux orages et aux arcs électriques, à tel point que le Canada les a retirés du marché pour les remplacer par des compteurs traditionnels. En France, les compagnies d'assurance ont prévu l'exclusion de couverture ou de responsabilité en cas d'incendie !

## Il y a aussi la sécurité des données...

Les données récoltées portent atteinte à la vie privée et familiale puisque le compteur mesure heure par heure quelles sont vos habitudes de consommation. Plus grave : le risque d'un piratage informatique existe. Ces compteurs permettent au gestionnaire de couper le courant à distance. Imaginez ce que représenterait une attaque terroriste qui plongerait toute une ville dans le noir ? Pour toutes ces raisons, nous refusons une loi qui obligerait le remplacement d'un compteur classique par un compteur dit intelligent.

■ Salomé Roussel

<sup>(1)</sup> Vous retrouverez cette pétition (n°20180124) sur le site [www.actualitesdroitbelge.be](http://www.actualitesdroitbelge.be).